

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 6 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 1^{er} DECEMBRE 2023

Date d'affichage : 1^{er} DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5^{ème} Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + GARCIA M.+ DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3ème Adjointe, qui donne pouvoir à CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à GLORIA D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2023-06-09

OBJET

**Tarifs de location de la salle des fêtes
à compter du 1^{er} avril 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'indice de prix des dépenses communales charges financières comprises des communes de moins de 3 500 habitants est de 6,1 % fin septembre 2023,

Vu sa délibération du 22 février 2023 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes municipale à compter du 1^{er} avril 2023,

Vu sa délibération du 13 décembre 2022 relative au règlement intérieur de la salle des fêtes municipale,

Vu le budget communal,

Vu la proposition du bureau municipal en date du 4 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),

FIXE les tarifs de location à compter du **1^{er} avril 2024** comme suit :

AVEC l'option nettoyage des sols		
Désignation des locaux donnés en location	Habitants de la commune et associations locales	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Salle annexe et cuisine	430 €	640 €
Grande salle, salle annexe et cuisine	871 €	1 221 €

SANS l'option nettoyage des sols		
Désignation des locaux donnés en location	Habitants de la commune et associations locales	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Salle annexe et cuisine	315 €	524 €
Grande salle, salle annexe et cuisine	639 €	988 €

RAPPELLE qu'un acompte de 30 % devra être versé par le preneur à la signature du contrat d'engagement et le solde 15 jours avant la date de location.

RAPPELLE que l'acompte sera restitué au preneur en cas de désistement formulé au moins trente jours avant la date de location.

DIT que les recettes résultant de cette décision seront imputées à l'article 752 (M57) du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Emmanuelle CLOSSE

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 07/12/2023
Publiée ou notifiée le 11/12/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

